



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

DECLARATION CNSIS DU 31 MARS 2021

Monsieur le président, mesdames messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues

Le contexte de cette interminable situation sanitaire qui amène un petit nombre de gens à prendre de grandes décisions qui ont d'immenses conséquences pourrait induire un grand niveau d'acceptabilité des contestataires habituels de l'ordre établi.

Mais concernant les libertés publiques et la représentation syndicale des travailleurs, les restrictions n'avaient-elles pas déjà commencé avant la crise sanitaire ?

Le processus de marginalisation de toutes les représentations de la population et pour nous des travailleurs avait déjà commencé auparavant.

Et les dernières péripéties en la matière ne sont que devrions-nous dire de nouvelles étapes: le décret sur la vaccination pour les sapeurs-pompiers sans aucun débat ni qu'au préalable l'ensemble des forces compétentes et mobilisables ne soient invitées à prendre part dans cet effort de guerre, la réécriture de l'ordonnance sur la négociation collective passant de 17 à 3 domaines après le vote en conseil commun de la fonction publique.

Alors fort de ce constat, et de celui que dès le scrutin clos de la CNRACL, la presse se fait le relai de la question, à quoi sert de voter pour la CNRACL, ne pourrait-on pas utiliser le vote des comités techniques ?

La CGT réaffirme ici, la nécessité de voter, le besoin de représentation des travailleurs et que les employeurs soient plus attentifs à ce que portent ces représentants, et au respect de leurs personnes et de leurs mandats.

On ne peut pas comme le font certains regretter les violences du long épisode "Gilets Jaunes", et ignorer les demandes et besoins sociaux, étouffer les demandes émanant des agents et de leurs représentants, au risque de remettre du bois sous la marmite du mécontentement. Rien ne garantit que personne ne finisse par s'y brûler.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, chers collègues, merci de votre attention.